

KKO INTERNATIONAL
Société Anonyme
Faisant ou ayant fait appel public à l'épargne
Avenue Louise 363,
boîte 19
1050 Bruxelles
RPM Bruxelles 0839.801.947

(la "Société")

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 20 JUILLET 2018

I. Ouverture de l'Assemblée

Le 20 juillet 2018, s'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société à l'hôtel Warwick, avenue Louise 381/383 à 1050 Ixelles.

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de Monsieur Jacques-Antoine de Geffrier.

II. Bureau

Constitution du bureau

Le Président appelle Monsieur Marc-Henri Decrop aux fonctions de Secrétaire de l'assemblée.

Le Président appelle Madame Catherine Wasjman et Monsieur Indranil Ghosh pour remplir la fonction de scrutateurs.


Le Président constate l'accord de l'Assemblée Générale quant à la constitution du bureau.

Vérifications par le bureau

Le Président fait rapport à l'Assemblée Générale sur les constatations et vérifications que le bureau a effectuées en vue de la constitution de l'Assemblée Générale au cours et à l'issue des formalités d'enregistrement des participants :

(i) Convocations

Les avis de convocation contenant l'ordre du jour ont été publiés dans les délais prévus par les statuts et par les dispositions des articles 533 et suivants du Code des Sociétés. Avant l'ouverture de l'Assemblée Générale, les justificatifs des convocations parues au Moniteur belge et dans la presse ont été remis au bureau. Le Président rappelle et le bureau constate que, le 3 juillet 2018, la convocation a été publiée dans La Libre Belgique et le 4 juillet 2018 au Moniteur belge et que le texte de l'ordre du jour, des convocations ainsi que les modèles de procuration et autres documents prescrits par la loi (notamment en vertu des articles 533bis et suivants et 553 du Code des sociétés) ont été publiés sur le site internet de la Société à partir du 4 juillet 2018. Une communication a en outre été envoyée par agence de presse pour assurer la diffusion internationale.



Le bureau a également constaté qu'une convocation a été envoyée le 4 juillet 2018 par email aux actionnaires en nom, aux détenteurs de warrants et au commissaire. Un même courrier a été adressé aux administrateurs selon les modalités convenues avec ceux-ci. Un exemplaire de la convocation sera conservé par la Société.

Le bureau constate que les documents suivants ont été adressés aux actionnaires en nom et mis à la disposition sur le site internet de la Société dès le 4 juillet 2018 :

- L'avis de convocation à l'Assemblée Générale ;
- Le formulaire de vote par procuration ;
- Le rapport annuel du Conseil d'Administration et les comptes statutaires ;
- Le rapport annuel contenant notamment les comptes annuels consolidés ;
- Le rapport du commissaire sur les comptes annuels ;
- Le rapport du commissaire sur les comptes consolidés.

(ii) Vérification des pouvoirs des participants

Pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de ce jour, les actionnaires présents ou représentés ont rempli les formalités légales et statutaires dans les délais.

Certains actionnaires présents à la présente réunion ont rempli les formalités d'admission avec retard, le bureau décide toutefois de les accepter à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire et de leur permettre d'exercer leurs droits d'actionnaires.

Les listes ont été communiquées au bureau pour vérification et seront conservées.

(iii) Liste de présence

Il résulte de la liste des présences que les actionnaires présents ou représentés, ayant rempli les formalités légales et statutaires, représentent 6.562.597 actions donnant droit chacune à une voix (soit une présence de 51,91 % sur un total de 12.641.650 actions émises). La présente assemblée statue valablement quel que soit le nombre d'actions représentées et à la majorité des voix.

La présente Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et voter sur les points portés à l'ordre du jour.

III. Exposé préalable

Avant de passer aux résolutions proprement dites, le Président expose que la Société a émis ses résultats financiers et son rapport annuel en retard par rapport aux délais légaux. De même, en raison du retard pris dans l'établissement des comptes, la réunion de l'assemblée générale annuelle n'a pu se tenir à la date prévue par les statuts. Le Président explique à l'assemblée les raisons de ce retard et fait lecture du rapport de carence établi par le commissaire, KPMG Réviseurs d'Entreprises, le 5 juin 2018.

IV. Ordre du jour

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including a large signature on the left, a signature with a superscript '2' in the middle, and several other signatures and initials on the right.

L'Assemblée Générale dispense le Président de la lecture des points à l'ordre du jour de l'assemblée, lesquels sont les suivants :

1. Tenue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire 2018 à une date postérieure à celle prévue statutairement

Proposition de décision : acter le fait que la date de la présente assemblée a été postposée par rapport à la date statutaire en raison d'un retard dans l'établissement des documents et octroyer la décharge spécifique aux administrateurs sur ce point.

2. Présentation du rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017

3. Rapport de rémunération du conseil d'administration tel que repris dans le rapport annuel

Proposition de décision : approuver le rapport de rémunération du conseil d'administration, comme exposé par le comité de nomination et de rémunération et tel que repris dans le rapport annuel

4. Prise de connaissance des états financiers consolidés

5. Approbation des comptes statutaires relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017 – Affectation du résultat

Proposition de décision : approuver les comptes statutaires relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017 en ce compris le report proposé de la perte à reporter.

6. Décharge aux administrateurs pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017

Proposition de décision : donner, par vote spécial, décharge à chacun des administrateurs pour l'exercice de leur mandat respectif au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017

7. Décharges au commissaire pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017

Proposition de décision : donner, par vote spécial, décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017

V. Délibérations

Le Président aborde l'ordre du jour. Sur proposition du Président, l'Assemblée Générale dispense le bureau de la lecture des rapports prévus aux points 2 et 3 de l'ordre du jour, ceux-ci ayant été mis à la disposition de chacun des actionnaires et ayant été adressés aux actionnaires en nom qui ont pu, de la sorte, en prendre connaissance avant la réunion.

1. Tenue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire 2018 à une date postérieure à celle prévue statutairement

L'Assemblée acte le fait que la date de la présente assemblée a été postposée par rapport à la date statutaire en raison d'un retard dans l'établissement des documents et octroie à l'unanimité la décharge spécifique aux administrateurs sur ce point.

Pour	6.562.597
Contre	0



Abstention	0
------------	---

2. Présentation du rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017

Le Président demande à Indranil Ghosh, qui est le DGA de la filiale Solea, de faire une présentation générale de la société et du groupe, ainsi que des activités réalisées en 2017. Celui-ci résume le projet du groupe, ses objectifs et les faits marquants de l'exercice. Il cède ensuite la parole au directeur financier, Marc-Henri Decrop, pour présenter les résultats de la Société. Celui-ci passe en revue ces résultats et souligne les postes qui ont pesé particulièrement sur les résultats 2017.

La parole est donnée au commissaire, qui résume son rapport sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2017.

Ces rapports ne donnent lieu à aucune observation de la part de l'Assemblée.

3. Rapport de rémunération du conseil d'administration tel que repris dans le rapport annuel

Monsieur Decrop commente le rapport de rémunération.

Après délibération, l'Assemblée décide d'approuver le rapport de rémunération du conseil d'administration, comme exposé par le comité de nomination et de rémunération et tel que repris dans le rapport annuel

Pour	6.562.597
Contre	0
Abstention	0

4. Prise de connaissance des états financiers consolidés

L'Assemblée n'émet aucun commentaire par rapport aux états financiers consolidés tels que repris et commentés dans le Rapport Annuel.

5. Approbation des comptes statutaires relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017 – Affectation du résultat

Le Président soumet à l'Assemblée Générale les comptes annuels de la Société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017, ainsi que le projet d'affectation du résultat.

Le résultat de l'exercice se solde par une perte de 1.580.480,05 EUR. Le Conseil d'Administration propose de reporter cette perte de l'exercice, ce qui porterait le montant total de la perte reportée à 1.580.480,05 EUR.

Après délibération, l'Assemblée décide d'approuver les comptes statutaires relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017 en ce compris le report proposé de la perte à reporter.

Pour	6.562.597
Contre	0
Abstention	0

6. Décharge aux administrateurs pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017

Handwritten signatures of the board members and the auditor, including a signature with a superscript '4'.

L'Assemblée Générale décide de donner décharge à chacun des administrateurs identifiés ci-après pour l'exercice de leur mandat respectif au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017 :

- Monsieur Remy ALLEMANE

Pour	6.554.597
Contre	8.000
Abstention	0

- Monsieur Jacques-Antoine DE GEFFRIER

Pour	6.554.597
Contre	8.000
Abstention	0

- Monsieur Robert OSSELAER

Pour	6.554.597
Contre	8.000
Abstention	0

- Monsieur Hugues LAMOTTE

Pour	6.554.597
Contre	8.000
Abstention	0

- Monsieur Pierre MONCHEUR DE RIEUDOTTE

Pour	6.554.597
Contre	8.000
Abstention	0

7. Décharge au Commissaire pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017

L'Assemblée Générale décide de donner décharge au Commissaire KPMG Réviseurs d'Entreprises SC SCRL représenté par M. Benoit Van Roost pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017.

Pour	6.554.597
Contre	8.000
Abstention	0

VI. Clôture

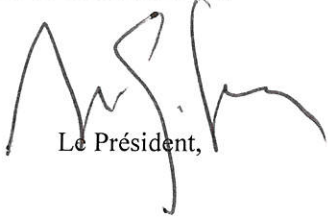
L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire étant épuisé, le Président prie l'Assemblée, qui accepte, de dispenser le Secrétaire de lui donner lecture du présent procès-verbal, celui-ci reflétant fidèlement la teneur des débats. Ce procès-verbal est établi en français et est signé par les membres du bureau, les administrateurs présents



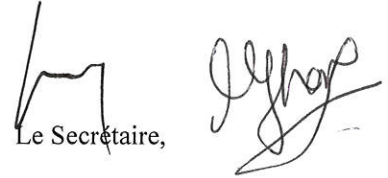
et les actionnaires ou leurs mandataires qui le souhaitent.

Le Président déclare clôturée cette Assemblée Générale Ordinaire.

La séance est levée à 16 heures 10.



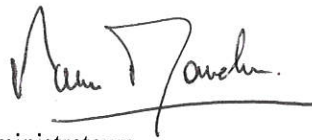
Le Président,



Le Secrétaire,

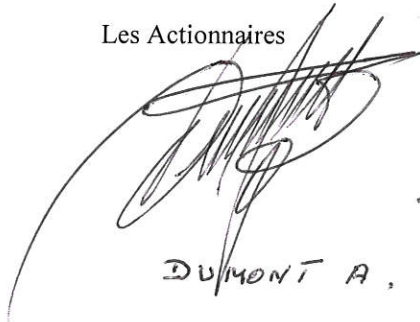
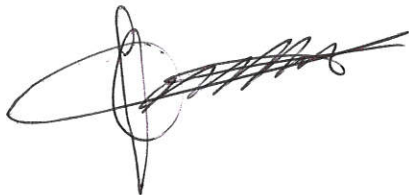


Les Scrutateurs,

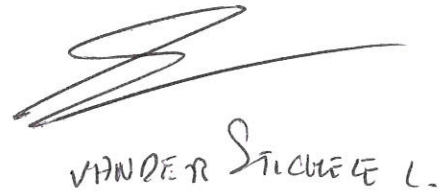


Les Administrateurs

Les Actionnaires



DUMONT A.



VANDER STICHELE L.